

Paris,
le mercredi 10 juillet 2002

Objet : Action de formation "Formation/découverte de la sécurité sociale et de ses métiers"

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional,

Avec la perspective des départs nombreux qui vont affecter les organismes à partir de 2004, la nécessité de diversifier les filières de recrutement et de formation s'impose.

Le recours à plusieurs sources de candidatures s'inscrira dans cette logique.

Les jeunes actuellement en contrat emplois-jeunes peuvent constituer une de ces sources : un certain nombre d'entre eux a en effet manifesté de l'intérêt pour une activité professionnelle dans le domaine social.

Il y a donc là un vivier de candidats potentiels, de niveau Bac à Bac + 2 en majorité, qui peut faciliter les recrutements de demain dans les organismes.

Dans cette optique, le Ministère de l'Education Nationale et l'UCANSS se sont rencontrés pour examiner les conditions dans lesquelles notre Institution pourrait **préparer ces jeunes à postuler comme techniciens** dans les organismes de Sécurité sociale.

Un dispositif a été mis au point dans ce but en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale.

Il prévoit l'organisation d'une action de

« Formation/découverte de la Sécurité sociale et de ses métiers »

dont l'objectif est de **préparer les jeunes intéressés à prendre la décision de se porter ou non candidat, en toute connaissance de cause, à un emploi de technicien.**

Prise en charge financièrement par l'Éducation nationale, cette action de formation/découverte, d'une durée de 5 jours, sera assurée par les CRFP en relation avec les rectorats d'académie.

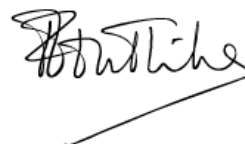
Les organismes qui souhaiteront utiliser ce dispositif porteront préalablement à la connaissance des CRFP les postes ouverts et seront invités à traiter les candidatures dans le cadre de leurs démarches de recrutement habituelles.

Il est convenu avec l'Éducation nationale qu'avant toute généralisation, le dispositif sera expérimenté à l'automne sur les académies de Dijon et de Nantes.

Comme indiqué ci-dessus, les Centres Régionaux de Formation Professionnelle seront appelés à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du dispositif : dans ce cadre, ils vous convieront en temps utile à une réunion de présentation détaillée de cette action.

Face à l'enjeu que représentera la diversification de nos filières de recrutement pour répondre aux besoins de renouvellement des personnels, votre implication dans ce projet sera décisive.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Martine Fontaine

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - action formation découverte métiers accord